

Isabelle CHEVALIER - Service Urbanisme

De: "FAVRE Stéphanie - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/AE"
<Stephanie.Favre@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 8 mars 2017 10:50
À: Isabelle CHEVALIER - Service Urbanisme
Objet: Re: Modification PLU de Renaison- demande d'examen au cas par cas

Bonjour,

Le 16 février 2017, vous nous avez transmis le dossier en objet pour savoir si votre projet de modification de PLU doit faire ou non l'objet d'une évaluation environnementale :

Ce dossier ne relève pas de la procédure d'analyse au cas par cas. En effet, l'article R104-8 2° du code de l'urbanisme prévoit que "Les plans locaux d'urbanisme font l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur révision, de leur **modification** ou de leur mise en compatibilité dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique ou d'une déclaration de projet **lorsqu'elle permet la réalisation de travaux, aménagements, ouvrages ou installations susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000**".

Les modifications que vous envisagez n'entrent pas dans ce cadre.

Ainsi, le dossier de modification doit présenter des justifications pour affirmer qu'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire. Cela veut dire concrètement qu'il devra :

- citer les sites Natura 2000 situés sur votre commune ou à immédiate proximité ;
- préciser que ces sites ne seront pas affectés de manière significative par les dispositions issues des modifications les modifications.

Dans le cas de votre projet, cette explication sera extrêmement brève, aucune analyse n'étant nécessaire pour le démontrer, compte tenu de la nature des modifications prévues.

Aucune autre procédure n'est requise : ni la DREAL ni l'autorité environnementale n'ont à être consultées sur ce point.

Bien cordialement,

Stéphanie Favre

Chargée de mission "évaluation environnementale"
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
04 73 43 15 16
stephanie.favre@developpement-durable.gouv.fr

Le 22/02/2017 08:09, > Isabelle CHEVALIER - Service Urbanisme (par Internet) a écrit :

Bonjour,

Avez-vous eu mon courriel du 16/02/2017 ?

Dans l'attente de votre réponse,

Bien cordialement

Isabelle CHEVALIER